

REFFAY & ASSOCIES

Inscrite aux Barreaux de l'Ain et de Lyon

44 Rue Léon Perrin 01000 BOURG EN BRESSE – TEL. 04.74.45.95.90

Fax 04 74 45 95 96 - reffaybourg@reffay-avocats.com - www.reffay-avocats.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

EN UN SEUL LOT et au plus offrant et dernier enchérisseur

D'UNE MAISON ANCIENNE EN PIERRES

**SISE À IZENAVE (Ain – 01430), 82, chemin de la Côte
ET DES PARCELLES DE TERRAIN EN NATURE DE PRE**

MISE À PRIX : 25 000,00 EUROS (vingt-cinq mille euros)

(Outre charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente)

ADJUDICATION LE MARDI 18 JUIN 2019 À 14 HEURES

AU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BOURG EN BRESSE (01), Palais de Justice, 32, Avenue Alsace
Lorraine, 01000 BOURG EN BRESSE, salle des criées

Cette vente est poursuivie à la requête de **Madame Florence Cécile BERNARD**, domiciliée 171, chemin de la Côte, Brouillat, 01430 IZENAVE, **ayant pour Avocat la SCP REFFAY & ASSOCIES**, avocats aux Barreaux de l'Ain et de Lyon.

DESIGNATION DES BIENS À VENDRE : Sur la commune de **IZENAVE (Ain -01430)**, lieudit « **Brouillat** », **82, chemin de la Côte** : **Une maison d'habitation** ancienne en pierres, en mauvais état, avec grand terrain attenant, d'une surface habitable de 122,14 m2 selon relevé BATIMEX du 27 décembre 2018, élevée sur un étage, comprenant :

- au rez-de-chaussée : une entrée, une cuisine, un cellier, un atelier, un dégagement, une salle de bains, un WC, et une chambre,

- au premier étage desservi par un escalier : cinq autres chambres, un dégagement et palier, un réduit,

Outre des dépendances attenantes :

- une remise extérieure, une étable (55,24 m2), un débarras (45,82 m2), et un grenier (104 m2),

Le tout avec jardin, pré, et cour.

Et plusieurs parcelles de terrain en nature de pré, le tout cadastré :

- **section ZC, n° 64**, lieudit « 82, CHE de la côte » d'une contenance de 07 a 68 ca, sur laquelle se situe la maison,

- **section ZC, n° 43**, lieudit « Brouillat », d'une contenance de 01 a 09 ca,

- **section ZC, n° 61**, lieudit « Brouillat » d'une contenance de 22 a 94 ca,

- **section ZC, n° 92**, lieudit « la sauge », d'une contenance de 61 a 10 ca,

- **section ZC, n° 102**, lieudit « le Molard » d'une contenance de 1 ha 28 a 20 ca,

Soit une contenance totale de 2 ha 21 a 01 ca.

La maison est inhabitée bien que des meubles soient toujours sur place.

Une visite des lieux sera effectuée le **Mardi 4 juin 2019 de 10 heures à 11 heures** par la SELARL AHRES, huissiers de justice, 16, rue de la Grenouillère à 01000 BOURG EN BRESSE.

Une consignation pour enchérir est obligatoire par chèque de banque à l'ordre du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de l'Ain, séquestre, de 10 % du montant de la mise à prix. (**Consignation minimum de 3.000 €**)

On ne peut enchérir que par le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de l'Ain.

Il peut être pris connaissance du cahier des conditions de vente au greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal de Grande Instance de BOURG EN BRESSE, où il est déposé (**RG N° : 19/00015**) et sur le **site internet de la SCP REFFAY & ASSOCIES** : www.reffay-avocats.com, rubrique vente aux enchères